



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Lundi 13 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 13

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 juillet 2020

Le 13 juillet de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu – Nouvelle Salle

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		BOURGADE Laurence (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		CLÉMENT Bruno (Maire)	P	
TALABOT Martine	P		FATH Bernard	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYÉ Philippe	P		MOUCLIER Jean-François	P (jusqu'à 19h50)	Mme LABASTHE
BOURROUSSE Michèle	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
GACHET Christian	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
MONGE Jean-Claude	P		VIGUIER Marie	P	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	POLSTER Monique	P	
DURAND François	P		SIDAQUI Alain	P (jusqu'à 19h15)	M. CLAVERIE
LEMIRE Jean-André	P		CHEVALIER Bernard	P	
BOURRIER Sylviane	P		SABY Nadia	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
MARTINEZ Corinne	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
SOUBELET Véronique	P		BORDELAIS Jean-François	P	
AULANIER Benoist	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme M. AULANIER, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

Le Président sortant M. TAMARELLE, accueille le Conseil communautaire et procède à l'appel de ses membres.

M. AULANIER est désigné secrétaire de séance.

Le PV du précédent conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

Le relevé des décisions est approuvé.

2020/058 Élection du Président

RAPPORTEUR : M. TAMARELLE

M. TAMARELLE indique que le conseil va procéder à l'élection du nouveau président.

Mme BONNETOT et Mme BOURRIER étant les deux benjamines de l'assistance sont désignées assesseurs des votes.

M. TAMARELLE indique que la doyenne du conseil va mener le déroulement de ce premier vote pour l'élection du nouveau président de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Mme BOURROUSSE vient prendre place sur l'estrade au côté de M. TAMARELLE.

M. TAMARELLE prend la parole. Le Président insiste sur le fait que depuis la création de la Communauté de Communes de Montesquieu, soit 18 années, il a eu l'honneur de présider cette institution. Il constate qu'au cours des années, la CCM a su se constituer un patrimoine riche, avec des structures « Petite enfance », la Technopole, Eurèkapôle...

M. TAMARELLE indique qu'il a agi dans le respect du pacte initial, sans solliciter l'attribution de compensation aux différentes communes.

De plus, malgré la crise traversée, la CCM dispose d'un excédent de budget de plus de 8 millions d'euros pour terminer cette mandature.

Enfin, l'avenir de la Communauté de Communes s'annonce passionnant, avec de nouvelles perspectives pour les 6 années à venir.

M. TAMARELLE renouvelle ses remerciements à tous pour l'aide apportée pour faire avancer l'intercommunalité. Un remerciement également aux agents de la CCM pour leur travail et leur implication durant la crise et tout au long de cette mandature.

M. TAMARELLE propose la candidature de M. FATH au poste de Président de la Communauté de Communes. Pour lui, M. FATH saura sans nul doute faire prospérer et avancer l'intercommunalité.

M. FATH confirme sa candidature au poste de Président de la CCM.

Mme BONNETOT prend la parole :

« On a 20 ans pour changer le monde »

Ce n'est pas seulement l'élection d'un Président qui est à l'ordre du jour de ce conseil, mais c'est le début d'un mandat, mandat qui dure 6 ans.

« On a 20 ans pour changer le monde » 6 ans sur 20 ans c'est beaucoup, mais ça va passer très vite.

Après de nombreuses grandes villes et Métropoles, dont Bordeaux pour ce qui nous est le plus proche, continuer, renforcer, accentuer, l'engagement véritable de la transition écologique, d'un territoire périurbain comme le nôtre serait un signal fort. Même plus qu'un signal, une nécessité, car je vous le rappelle, on a que 20 ans pour changer le monde.

Vouloir construire une ville durable, c'est une chose, mais pour le périurbain, ce sont d'autres enjeux, d'autres difficultés, probablement plus grandes, ce qui en fait un levier fondamental pour la transition écologique.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

Mais le faire, en coopération avec la Métropole bien sûr, et nous pouvons compter sur eux, plutôt que de raisonner en compétition. Il n'y a pas de compétition quand on agit pour préserver notre planète, il y a là un bien commun à préserver ensemble.

Parce que réduire le nombre de voitures qui montent sur la rocade, parce que l'accès au réseau de Transport en commun aux zones d'emploi, c'est important,

parce que l'utilisation raisonnée de notre ressource en eau c'est important,

parce que la réduction du volume des déchets, les moyens de leur traitement et résidus de stations d'épuration, des carrières d'extraction de granulats, c'est important,

parce que le développement de l'agriculture périurbaine, le tourisme de proximité, la qualité de l'air, c'est important,

parce que les zones d'expansion des crues c'est important,

parce que le développement économique et des infrastructures commerciales mieux réparties dans l'agglomération Bordelaise c'est important,

Parce que tout ceci et tant d'autres choses sont très importantes et que nous avons eu l'occasion de discuter avec Bernard Fath et d'autres, sur l'ambition de ce mandat 2020-2026, pour ces raisons je suis confiante, nous sommes confiants sur le projet d'orienter toutes nos décisions publiques dans le sens d'un territoire durable et solidaire.

Ce qui va bien au-delà de verdir les discours !

Ce qui se mesure au travers du PCAET, nous montre la voie des engagements que l'on va pouvoir suivre.

C'est pourquoi Mesdames, Messieurs, nous soutenons la candidature de Bernard Fath à la présidence de la Communauté de Commune de Montesquieu.

Je vous remercie. »

M. CLAVERIE remercie M. TAMARELLE pour son assiduité, sa présence et son investissement. Remerciement également pour ces 18 années de travail.

M. DUFRANC souhaite s'associer aux remerciements et félicitations envers M. TAMARELLE pour ce triple mandat. Il insiste sur l'attachement de tous à trouver le chemin de la concorde et du consensus et d'agir dans un intérêt commun en pleine coopération. Enfin, M. DUFRANC ajoute que des défis sont à relever, notamment de solidarité et d'intégration de tous pour une transition écologique et énergétique réussie, ce qui permettra de lancer la CCM vers l'avenir.

M. MOUCLIER témoigne de la présence, de l'investissement et de l'assiduité de M. TAMARELLE au comité de direction de l'Office de Tourisme et l'en remercie.

Mme BOURROUSSE appelle les deux assesseurs : Mme BONNETOT et Mme BOURRIER afin de débiter le vote par bulletin électoral secret à déposer dans l'urne du conseil.

Mme BOURROUSSE appelle chacun des conseillers un par un pour voter.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- NUL : 1
- BLANC : 11
- M. FATH : 32

43 suffrages ont été exprimés et retenus à l'issue de ce vote.

Mme BOURROUSSE annonce que M. FATH est élu Président à la majorité et lui adresse toutes ses



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

félicitations.

M. FATH vient prendre place sur l'estrade et remercie l'ensemble des conseillers, il fait le discours suivant :

« Cher(es) collègues,

Je vous remercie pour la confiance que vous m'accordez.

C'est avec humilité que je mesure la responsabilité que vous me confiez.

L'engagement collectif, le désir d'être utile, le goût du travail bien fait sont des valeurs qui nous animent tous.

S'engager pour les habitants de ce territoire, approfondir les services publics de proximité, défendre les valeurs de justice et d'équité, voilà ce qui nous réunit, nous guide et donne sens à notre action.

En premier lieu, je souhaite remercier Christian Tamarelle qui, tout en prenant du recul après 18 années de présidence, continuera à s'engager à nos côtés. Qu'il soit fortement remercié pour l'excellente situation budgétaire, économique, solidaire, environnementale et citoyenne qu'il nous confie. La Communauté de Communes de Montesquieu est en parfait état de fonctionnement.

Je voudrais ensuite accueillir les nouveaux élus issus du suffrage universel des 15 mars et 28 juin dernier. Certains vont découvrir ce qu'est une communauté de communes : un EPCI, un Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Cela fonctionne un peu comme une commune mais ce n'est pas une 14^{ème} commune. Sans entrer dans un cours de Droit Public, il faut juste préciser que la Communauté de Communes a des compétences données par la loi et d'autres volontairement transférées par les communes qui la composent. J'y reviendrai dans les prochaines semaines...

Ce qu'il faut retenir pour l'heure c'est que nous sommes là pour faire coopérer des communes entre elles. C'est à dire, travailler en bonne intelligence. Le dialogue, l'échange, la concertation mais aussi la Loi et les principes d'égalité de traitement entre nos concitoyens nous y aideront.

Cette coopération doit s'articuler autour d'un cap, d'une direction, d'objectifs clairs.

Pour simplifier on peut définir quatre axes :

- Assurer un développement économique porteur d'emplois,
- Approfondir une justice sociale équitable pour nos concitoyens,
- Veiller à conserver la qualité environnementale qui est la nôtre, voire progresser vers une transition écologique utile à notre Planète,
- Consolider notre citoyenneté par davantage de participation et d'implication dans la gestion de la chose publique.

Ces objectifs concernent tout le monde :

- des plus jeunes à nos aînés,
- des entrepreneurs aux salariés,
- des enseignants, des chercheurs aux étudiants,
- du monde associatif aux agents du service public.

Le mandat de 6 ans qui s'ouvre aura une double temporalité :

Dans l'immédiat et tandis que la pandémie mondiale se poursuit chacun aura compris que les conséquences sociales, économiques, environnementales, citoyennes laisseront des traces fortes. Nous devons en tenir compte au moins jusqu'en 2022.

Après les élections présidentielles, nous aurons de nouvelles règles du jeu. Nous saurons davantage ce qu'il adviendra du budget de la Nation, des budgets communaux au niveau des dotations de l'État, de la reprise économique nationale et locale. Nous mesurerons mieux les effets de la crise pandémique. Nous saurons alors si l'horizon budgétaire se désempare et si nous pouvons nous engager dans de grands projets nouveaux au profit de nos habitants.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

D'ici là, avec la marche du quotidien, nous avons beaucoup à faire pour simplement bonifier la qualité de vie de nos habitants, ceci avec le concours de chaque municipalité.

Il nous faudra :

- Entretien des routes communautaires, développer nos espaces économiques, 8 ha d'aménagements supplémentaires sont prévus de façon immédiate, une vision prospective nous fera acquérir d'autres terrains et lieux à vocation économique,*
- Il nous faudra favoriser les mobilités douces (plan pistes cyclables, plan chemins de randonnées),*
- Continuer à déployer la fibre et le très haut débit,*
- Inciter la population aux pratiques vertueuses en matière énergétique,*
- Favoriser les circuits courts de production, inciter à faire ses courses chez nos commerçants locaux, accompagner le Club des entreprises, promouvoir notre politique touristique,*
- Finaliser le Plan Climat Air Énergie, diminuer globalement l'émission des gaz à effet de serre et aller vers une transition énergétique, instaurer un Plan Alimentaire Territorial, exploiter l'Atlas de la Biodiversité,*
- Protéger nos rivières et accompagner les municipalités à lutter contre les inondations,*
- Créer une 3^{ème} déchèterie, installer un espace de stockage dédié aux déchets verts,*
- Revoir la politique Petite enfance pour mieux l'adapter aux évolutions et pratiques de nos populations,*
- Compéter l'offre de services à Béthanie,*
- Adopter un Plan de mobilité, rabattement vers nos gares ou vers les stations de tramways Pyrénées et Peixotto, vers l'Aéroparc, Euratlantic ou Eurocampus, vers des aires de co-voiturage...*
- Promouvoir la plantation d'arbres,*
- Inciter à créer une recyclerie,*
- Développer et labelliser la Maison des Services aux Publics,*
- Assurer avec la Région le transport des collégiens, accompagner le Département et la commune de Saint-Selve dans l'émergence d'un 4^{ème} collège,*
- Être vigilant à la défense de nos forêts et accompagner le Service Départemental d'Incendie et de Secours sur notre territoire y compris les DFCI,*
- Développer le Service Emploi et pérenniser l'accompagnement des demandeurs d'emplois,*
- Finaliser l'aire d'accueil des gens du voyage,*
- Continuer à soutenir le mouvement associatif ainsi qu'une politique culturelle forte avec le réseau de lecture publique et nos bibliothèques,*
- Avoir une politique jeunesse offensive et innovante,*
- Conforter la recherche et les start'up au sein d'Eurèkapôle notamment,*
- Structurer notre politique autour de l'aérodrome,*
- Créer un budget participatif,*
- Réinstaller le Conseil de Développement,*
- Travailler avec nos voisins des autres intercommunalités de Bordeaux-Métropole à Jalle Eau-Bourde,*
- Développer le Contrat d'Attractivité régional avec la Région Nouvelle Aquitaine,*
- Recueillir des aides d'ingénieries et des subventions du Département,*
- Avancer avec les Voies Navigables de France ou l'État dans le maquis des procédures notamment sur les bords de Garonne pour valoriser les zones humides et prévenir les inondations,*
- etc...etc...*

C'est volontairement que j'ai mélangé les thématiques parce qu'il n'y a pas de hiérarchie, que tout est important pour chacun et que dans une journée d'élu, les sujets et les problèmes vous arrivent en cascade sans préséance !

Pour aborder tous ces sujets nous aurons une méthode :

- Nous travaillerons à l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance fixant les responsabilités de chacun des Élus.*



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

- *Nous dessinerons un Projet de Territoire pour fixer ensemble nos priorités, nos orientations, la cohérence de notre action.*

Personnellement, j'insisterai pour des actions fortes en matière d'acquisitions foncières (40 ha), d'engagements puissants au service des mobilités afin d'améliorer l'accessibilité de notre territoire à la métropole, de nous engager franchement vers une transition écologique assumée, de continuer à porter l'innovation qu'elle soit économique, sociale ou environnementale.

Citoyenneté, culture, éducation, formation seront aussi convoquées pour accompagner nos projets et ambitions.

Tout cela bien sûr sans toucher aux taux des impôts locaux !

Vous l'avez compris mes cher(es) collègues, cela fera l'objet d'un travail collectif auquel non seulement les conseillers communautaires participent, mais aussi chaque conseiller municipal qui le souhaitera et aussi toutes celles et ceux qui, citoyens, participeront aux commissions extracommunautaires et au Conseil de Développement, ou encore au conseil communautaire jeune à créer.

D'ores et déjà je remercie toutes les personnes qui s'engagent et s'engageront pour le bien commun que sont nos collectivités.

Je sais encore que je pourrai compter sur un personnel communautaire dévoué, compétent, professionnel, sincèrement engagé et porté par les valeurs du Service Public sous l'autorité bienveillante de Mme la Directrice Générale des Services.

Encore une fois merci pour votre confiance. Travaillons ensemble pour tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Je vous remercie. »

2020/059 Détermination du nombre de Vice-présidents

RAPPORTEUR : M. FATH

Le Président informe les conseillers communautaires que chaque vice-président sera élu selon le même mode de scrutin que le président. Il est proposé le nombre de 8 vice-présidents pour cette nouvelle mandature.

M. CLAVERIE questionne sur la possibilité d'avoir 11 vice-présidents pour cette nouvelle mandature et souhaite savoir qui est susceptible de se présenter à ces nouvelles vice-présidences.

M. FATH indique que la règle détermine de voter un nombre de vice-présidents dans un premier temps.

Et qu'ensuite des noms seront proposés pour chaque vice-présidence. A cet instant, libre à chacun de se porter candidat.

Le Conseil Communautaire à 43 voix pour, 1 abstention (M. CLAVERIE) :

- Fixe le nombre de Vice-présidents à 8.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

2020/060 Élection des Vice-présidents

RAPPORTEUR : M. FATH

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 1^{ère} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de Mme BURTIN DAUZAN au poste de 1^{ère} Vice-présidente. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- NUL : 1
- BLANC : 7
- Mme BURTIN DAUZAN : 36

M. FATH déclare Mme BURTIN DAUZAN élue 1^{ère} Vice-présidente à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

Mme BURTIN DAUZAN remercie M. FATH et l'ensemble des élus pour leur vote et souhaite également remercier M. TAMARELLE pour la confiance qu'il lui a accordée en tant que vice-présidente sur la précédente mandature. Mme BURTIN DAUZAN souhaite pour cette nouvelle mandature travailler en transversalité, dans un esprit communautaire pour le bien du territoire.

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 2^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de M. TAMARELLE au poste de 2^{ème} Vice-président. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- BLANC : 3
- M. TAMARELLE : 41

M. FATH déclare M. TAMARELLE élu 2^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

M. TAMARELLE remercie l'ensemble des élus pour leur vote et leur confiance, et leur confirme son implication dans ses futures nouvelles fonctions.

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 3^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de Mme MARTINEZ au poste de 3^{ème} Vice-présidente. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- BLANC : 10



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

- Mme MARTINEZ : 34

M. FATH déclare Mme MARTINEZ élue 3^{ème} vice-présidente à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

Mme MARTINEZ est très heureuse de rejoindre l'équipe des Vice-présidents de la CCM et déclare souhaiter travailler ensemble pour les défis futurs.

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 4^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de M. BARBAN au poste de 4^{ème} Vice-président. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- NUL : 3
- BLANC : 6
- M. BARBAN : 35

M. FATH déclare M. BARBAN élu 4^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

M. BARBAN est conscient qu'il y a beaucoup de travail à accomplir et souhaite remercier tous les élus ainsi que le Président et M. TAMARELLE pour la confiance qui lui est accordée.

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 5^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de M. DUFRANC au poste de 5^{ème} Vice-président. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- NUL : 2
- BLANC : 7
- M. DUFRANC : 35

M. FATH déclare M. DUFRANC élu 5^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

M. DUFRANC remercie tous les conseillers et le Président. La CCM est un établissement public de coopération intercommunal et notre volonté doit tendre vers le plus grand nombre de consensus possible.

M. DUFRANC rappelle l'importance de la cogestion, de la recherche de l'intérêt général, d'un travail loyal et assure que le Conseil communautaire peut compter sur lui.

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 6^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de M. AULANIER au poste de 6^{ème} Vice-président. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

Vote :

- BLANC : 15
- M. AULANIER : 29

M. FATH déclare M. AULANIER élu 6^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

M. AULANIER prend la parole et souligne que le territoire a beaucoup d'atouts et qu'il ne faut pas les perdre. Il y a beaucoup d'enjeux et il ne faut pas les rater. Des risques sont présents, de précarité, de départs de feux, mais ce territoire a également beaucoup de talents et de gens impliqués, à commencer par les élus communautaires. M. AULANIER est très heureux de rejoindre cette nouvelle équipe pour travailler.

Le conseil communautaire procède à l'élection de la 7^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose la candidature de M. CLÉMENT au poste de 7^{ème} Vice-président. Pas d'autre candidat.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- BLANC : 7
- M. CLÉMENT : 37

M. FATH déclare M. CLÉMENT élu 7^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

M. CLÉMENT remercie pour la confiance accordée et souhaite une collaboration de toutes et tous pour que la CCM continue d'avancer. M. CLÉMENT félicite l'œuvre de M. TAMARELLE et espère pouvoir continuer à avancer pour le bien-être de tous.

Le conseil communautaire procède à l'élection du 8^{ème} vice-présidence.

M. FATH propose M. LEMIRE au poste de 8^{ème} vice président.

M. FATH procède à l'appel des 44 conseillers communautaires pour le vote.

Les assesseurs procèdent au dépouillement :
44 élus ont pris part au vote.

Vote :

- BLANC : 9
- M. LEMIRE : 35

M. FATH déclare M. LEMIRE élu 8^{ème} vice-président à la majorité et lui transmet toutes ses félicitations.

M. LEMIRE remercie pour la confiance accordée et se réjouit de travailler dans cette équipe renouvelée et expérimentée. C'est un grand plaisir de continuer avec M. TAMARELLE et M. FATH. M. LEMIRE termine par une citation : « Dans un marathon, l'important est d'y participer et de le finir ».

L'ensemble des votes ayant été effectué, M. FATH remercie les assesseurs pour leur travail.

Le Conseil communautaire, à la majorité :

- Dit que l'élection des Vice-présidents a eu lieu conformément aux dispositions applicables,
- Dit qu'à la suite de l'élection :
 - Madame Nathalie BURTIN-DAUZAN a été élue 1^{ère} Vice-présidente, à 36 voix pour, 7 votes



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

blancs, 1 vote nul,

- Monsieur Christian TAMARELLE a été élu 2^{ème} Vice-président, à 41 voix pour, 3 votes blancs,
- Madame Corinne MARTINEZ a été élue 3^{ème} Vice-présidente, à 34 voix pour, 10 votes blancs,
- Monsieur Laurent BARBAN a été élu 4^{ème} Vice-président, à 35 voix pour, 6 votes blancs, 3 votes nuls,
- Monsieur Michel DUFRANC a été élu 5^{ème} Vice-président, à 35 voix pour, 7 votes blancs, 2 votes nuls,
- Monsieur Benoist AULANIER a été élu 6^{ème} Vice-président, à 29 voix pour, 15 votes blancs,
- Monsieur Bruno CLÉMENT a été élu 7^{ème} Vice-président, à 37 voix pour, 7 votes blancs,
- Monsieur Jean-André LEMIRE a été élu 8^{ème} Vice-président, à 35 voix pour, 9 votes blancs,

2020/061 Élection des membres du Bureau

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH annonce les différentes délégations représentant les commissions dans lesquelles siègeront les vice-présidents.

- Mme BURTIN DAUZAN à la « Jeunesse et Citoyenneté »
- M. TAMARELLE à l'« Infrastructure et Voiries »
- Mme MARTINEZ à la « Transition écologique et Solidaire »
- M. BARBAN au « Patrimoine bâti et Réseaux »
- M. DUFRANC au « Développement économique »
- M. AULANIER à l'« Aménagement du Territoire et Urbanisme »
- M. CLÉMENT aux « Solidarités et Petite enfance »
- M. LEMIRE à la « Gestion des déchets et Régimes hydrauliques »

Cette organisation allie expérience et nouveau talent. M. FATH insiste sur son souhait d'un travail solidaire pour les habitants du territoire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de composer son Bureau du Président et des Vice-présidents,
- Valide l'élection des membres du Bureau.

2020/062 Charte de l'élu communautaire

RAPPORTEUR : M.FATH

Le Président donne lecture de la charte de l'élu local. Celle-ci détaille l'ensemble des devoirs et obligations d'un élu envers la Communauté de communes et ses habitants.

Le Conseil Communautaire prend acte de la charte de l'élu local.

2020/063 Délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président

RAPPORTEUR : M. FATH

Le conseil communautaire peut déléguer au Président pour la durée du mandat un certain nombre



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

d'attributions pour intervenir dans les domaines relevant de la compétence de l'organe délibérant. Ces délégations sont strictement encadrées, le Président doit en rendre compte.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'accorder au Président, pour la durée de son mandat, délégation de pouvoir dans les domaines suivants :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dans la limite de 500 000€, ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,
 - procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dont leur réaménagement, et passer à cet effet les actes nécessaires,
 - procéder aux opérations liées à la gestion d'une ligne de trésorerie,
 - passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes,
 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros,
 - décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
 - décider, et signer sur la base des modalités et tarifs délibérés en Conseil, des Conventions d'Occupation Précaire (COP), les conventions de domiciliations et Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public, notamment dans le Centre de Ressources du Site Montesquieu et à l'Aérodrome Bordeaux - Léognan - Saucats,
 - décider, et signer sur la base des modalités et tarifs délibérés en Conseil, des Conventions de mise à disposition des cyclomoteurs,
 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
 - fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
 - d'intenter au nom de la Collectivité les actions en justice ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle à tous les degrés de juridiction,
 - d'autoriser au nom de la CCM, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont l'EPCI est membre et dont le montant de la cotisation ne dépasse pas le seuil de 10 000€,
 - décider et signer des différents contrats et conventions de moins de 40 000€, et passer à cet effet les actes nécessaires,
 - adopter les règlements intérieur et de fonctionnement des locaux et services de la CCM
- Dit que le conseil sera tenu informé à chaque réunion des opérations réalisées dans le cadre de la délégation par un recueil des actes administratifs,
- Dit qu'en cas d'empêchement du Président, les attributions ci-avant énumérées sont déléguées par le Conseil aux Vice-présidents ayant reçu délégation.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

RAPPORTEUR : M. FATH

L'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat.

Le montant de ces indemnités est encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire à 43 voix pour, 1 abstention (Mme VIGUIER) :

- Décide de verser à compter du 14 juillet 2020 au Président de la Communauté de communes une indemnité de fonction déterminée conformément aux dispositions du décret n°2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux indemnités de fonction du président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale prévu à l'article 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'il suit :
 - L'indemnité sera déterminée par l'application d'un taux maximal prévue par le décret pour une population totale comprise entre 20000 et 49999 habitants correspondant à la strate de la Communauté de communes,
 - L'indemnité de fonction du Président sera déterminée par application d'un taux de 67,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Décide de verser à chacun des 8 Vice-présidents par application d'un taux maximal prévu par le décret pour une population totale comprise entre 20000 et 49999 habitants correspondant à la strate de la Communauté de communes, une indemnité forfaitaire égale à 24,73% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Prévoit l'inscription des crédits budgétaires nécessaires,
- Indique qu'un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés sera communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié à l'article L 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- Joint en annexe le tableau des indemnités de fonction.

2020/065 Remboursement des frais de déplacements liés à l'exercice du mandat communautaire

RAPPORTEUR : M. FATH

Chaque élu peut faire valoir le remboursement de ses frais de déplacement dès lors que celui-ci se déplace dans une commune autre que la sienne, sur présentation de pièces justificatives.

M. FATH énumère l'application des textes et les conditions de ces remboursements.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide que les frais occasionnés par les déplacements des élus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et suivant la réglementation en vigueur concernant la communication de ces documents.
- Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer tous documents relatifs au remboursement de frais de déplacements des élus communautaires selon les modalités suivantes :
 - Point de départ : Mairie d'exercice



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

- Point d'arrivée : Lieu de la réunion
 - *Itinéraire Mappy (le plus rapide) aller et retour*
- Dit que les frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial donneront lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat et qu'il peut en être justifié.
- Dit que les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT soit :
 - 17,50 € pour un repas de midi pour une mission pendant la totalité de la durée de 12 heures à 14 heures,
 - 17,50 € pour un repas du soir pour une mission de 19 heures à 21 heures,

Le montant du remboursement des frais d'hébergement est ainsi fixé : Lieu de mission *	Paris intra-muros	Communes du Grand Paris**	Communes de plus de 200 000 habitants	Autres communes
Taux du remboursement (incluant le petit-déjeuner)	110 €	90 €	90 €	70 €

* Le taux est fixé à 120 €, quel que soit le lieu de la mission, pour les agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés, à la **condition qu'ils soient en situation de mobilité réduite**.

** Voir la liste dans le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015.

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm3)	0,14 €/km
Vélocycle et autres véhicules à moteur	0,11 €/km

- L'indemnité de repas est réduite de 50 % si le repas est pris dans un restaurant administratif ou assimilé,
 - Les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées et précise notamment son indemnité, son itinéraire ainsi que les dates de départ ou de retour,
 - Préciser que les conditions générales de déplacement suivront la délibération précitée,
- Précise que le remboursement de frais se fera mensuellement.

2020/066 Modalités d'application du droit à la formation des élus communautaires

RAPPORTEUR : M. FATH

M. FATH insiste sur l'importance de cette délibération qui permet aux élus d'acquérir les compétences utiles à leurs missions.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide que le droit à la formation s'inscrit dans les orientations suivantes :
 - Être en lien avec les compétences de la communauté et prioritairement en lien avec l'exercice du mandat,
 - Favoriser l'efficacité des élus (ex : informatique, négociation, gestion des conflits, etc...),
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc...),
- Décide que le montant des dépenses de formation soit fixé à 20% par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la Communauté de Communes,
- Autorise le Président de la Communauté de Communes à signer tout acte nécessaire à la mise en place du droit à la formation,
- Décide que les dépenses de formation seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté de communes pour les exercices de la mandature.

2020/067 Représentation de la Communauté de Communes en justice

RAPPORTEUR : M. FATH

Les impératifs d'une bonne gestion de l'administration et notamment d'exigence des règles de délai d'agir rapidement rendent souhaitable que le Président puisse directement défendre les intérêts de la collectivité.

M. FATH précise qu'il a demandé à M. DUFRANC, compétent en la matière, de l'accompagner dans cette délégation et l'en remercie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le Président à :
 - intervenir en défense au nom de la Communauté de Communes quel que soit l'ordre juridictionnel compétent (administratif, juridique, financier ou autre) et le degré de juridiction,
 - engager auprès de tout ordre juridictionnel les procédures d'urgence nécessaires à la défense des intérêts de la communauté de communes,
 - ester en justice au nom de la communauté de communes pour en défendre les intérêts quel que soit l'ordre juridictionnel et le degré de juridiction concerné,
- Le Président soumettra les actions engagées à l'approbation du Conseil à l'occasion de la première réunion de l'assemblée suivant les dites actions.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

2020/068 Autorisation donnée au Président pour le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier d'activité

RAPPORTEUR : M. FATH

Monsieur le Président indique que l'article 3-I-1 et -2 autorise le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article précité pour un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité,
- Charge Monsieur le Président de la détermination de la catégorie hiérarchique des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis,
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2020/069 Autorisation donnée au Président pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement

RAPPORTEUR : M. FATH

Monsieur le Président indique que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles par des agents contractuels .

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles,
- Charge Monsieur le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis,
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2020/070 Autorisation donnée au Président pour le recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance d'emploi

RAPPORTEUR : M. FATH

Monsieur le Président indique que le conseil peut l'autoriser à recruter en tant que de besoin des agents contractuels pour faire face à une vacance d'emploi.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à une vacance d'emploi,



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU Lundi 13 juillet 2020 PROCÈS-VERBAL

- Charge Monsieur le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer, la qualification détenue ainsi que son expérience,
- Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

M. FATH informe que le prochain Conseil communautaire aura lieu le mardi 28 juillet à 18h30 dans cette salle à la Technopole Montesquieu. L'ordre du jour portera sur les représentations aux organismes extérieurs et aux différentes commissions internes et externes. La loi Engagement et Proximité ouvre cette représentation aux conseillers municipaux. Chaque commission travaillera sur la base d'un représentant et un suppléant.

Dans ces commissions, un travail d'analyse sera élaboré puis présenté à la Conférence des Maires/Bureau et le Conseil communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Président remercie tous les agents qui ont fait que ce conseil a pu se réunir dans les conditions permettant le respect des mesures sanitaires.

M. FATH informe que son tout premier geste symbolique en tant que président sera le 14 juillet prochain, à la ferme de Richemont à Saucats, où sera déposée une gerbe pour honorer la mémoire des résistants pour la France.

Le Président remercie les élus pour leur présence à ce conseil.

Le Président invite l'ensemble des conseillers et des auditeurs à se retrouver pour partager le verre de l'amitié à la sortie de cette réunion.

Fait à Martillac, le 13 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement